



## BULLETIN D'INFORMATION À L'INTENTION DES CONSOMMATEURS

### *Fraude par carte de débit*

Aux Territoires-du-Nord-Ouest, les cartes de débit sont utilisées des milliers de fois chaque jour à des terminaux bancaires, à des guichets automatiques ainsi que dans des commerces. Bien que la plupart des transactions soient traitées sans problème, on observe ces dernières années une hausse constante du nombre de cas de fraude par carte de débit. En prenant des mesures pour protéger votre carte de débit et votre numéro d'identification personnel (NIP), vous réduisez le risque d'être victime de fraude.

Il est important que vous sachiez que vous pourriez être tenu responsable des pertes encourues en cas de fraude si vous faites preuve de négligence avec votre NIP et votre carte.

Si vous êtes victime d'une fraude par carte de débit, communiquez immédiatement avec votre banque afin que celle-ci puisse prendre des mesures pour vous aider. Communiquez également avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour l'informer de la fraude.

Conservez toujours votre carte dans un endroit sûr et ne la prêtez jamais à qui que ce soit. Protégez votre NIP et ne le divulguez à personne.

Avisez immédiatement votre institution financière si votre carte est perdue ou volée.

Passez régulièrement en revue l'historique de vos transactions et signalez immédiatement à votre institution financière toute transaction inhabituelle.

Méfiez-vous des courriels qui prétendent provenir d'une institution financière. Les institutions financières canadiennes n'envoient pas de courriels à leurs clients pour leur demander des renseignements sur leur compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou de l'aide, communiquez avec notre bureau :

Services aux consommateurs, Division de la sécurité publique  
Ministère des Affaires municipales et communautaires  
5201, 50<sup>e</sup> Avenue, bureau 600, Yellowknife (NT) X1A 3S9  
Tél. : 867-767-9161, poste 21021

**La présente publication vise à fournir des renseignements généraux et ne remplace pas un avis juridique.**